

Le présent document est établi en application de l'article L 2313-1 du code Général des Collectivités Territoriales modifié par la loi NOTRE du 17 août 2015.

Il prévoit que « *Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.* »

Il est disponible sur le portail internet de la Collectivité <https://www.commune-montanay.fr/>

Le **compte administratif** retrace l'ensemble des dépenses et recettes réalisées dans l'année 2022.

SOMMAIRE :

1- ELEMENTS DE CONTEXTE :	2
2- LA SECTION DE FONCTIONNEMENT :	2
3- LA SECTION D'INVESTISSEMENT :	7
4- EVOLUTION DE L'EPARGNE BRUTE ET DE L'EPARGNE NETTE :	9
5- ETAT DE LA DETTE ET ENDETTEMENT DE LA COMMUNE :	10
6 – EFFECTIFS DE LA COLLECTIVITE AU 31/12/2022	11
7- RATIOS COMPARATIFS :	11

1- Éléments de contexte

Le budget 2022 a été adopté le 24 mars 2022 pour un montant de **4 509 301.75 €** dans un contexte sanitaire toujours incertain et au début du conflit entre la Russie et l'Ukraine. Il avait alors été élaboré en tenant compte des potentielles conséquences du conflit sur les dépenses d'énergie.

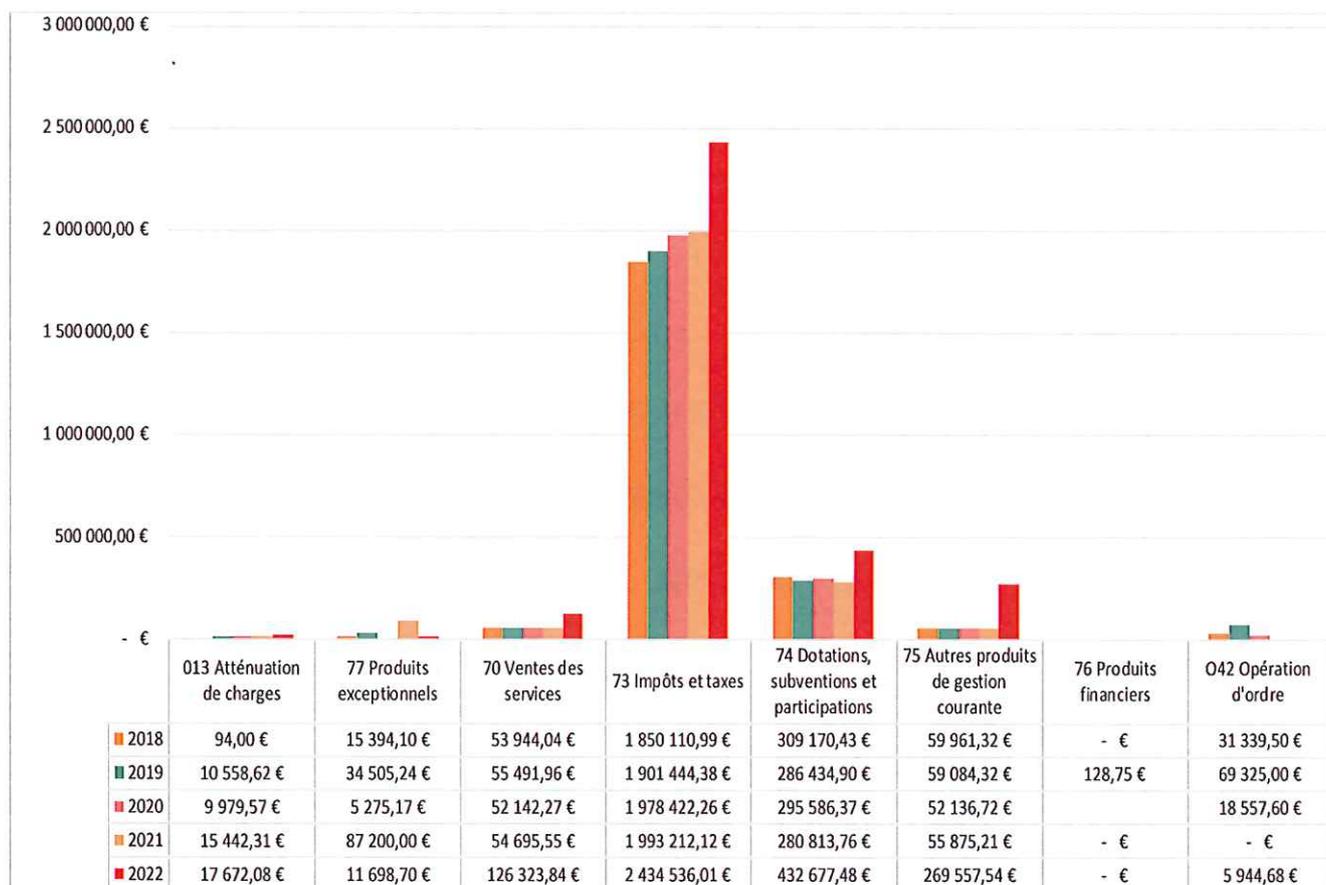
Le budget primitif 2022 a fait l'objet de quatre décisions modificatives :

- Le **21 avril 2022** (intégration prêt, ajustements budgétaires relatifs aux impôts locaux et à la DGF, revalorisation de la masse salariale site à l'augmentation du SMIC) + **493 670 €**
- Le **15 septembre 2022** (ajustement de crédits et intégration des subventions obtenues pour les programmes d'investissement) + **271 315 €**
- Le **13 octobre 2022** (ajustement de crédits et intégration de la DMTO) + **324 510 €**
- Le **15 décembre 2022** (ajustement de crédits) + **412 511 €**

Soit un budget 2022 total de **6 011 307.75 €** (2021 : 5 379 063.72 €)

2- La section de fonctionnement

Recettes réalisées 2022 : 3 298 410.33 € (2021 : 2 487 238.95 €)



REÇU EN PREFECTURE

le 03/04/2023

Application agréée E-legalite.com

71_RN-069-216902841-20230330-202309-BF

Chapitre 013 Atténuation de charges

A l'intérieur de ce chapitre sont comptabilisés les remboursements des absences des agents pour maladie, maternité, accidents du travail, ... ces recettes proviennent soit de la Caisse Primaire d'assurance maladie soit de l'assureur de la Collectivité (pour les agents relevant du régime spécial qui ne sont donc pas affiliés au régime général de la sécurité sociale). Les recettes sont en légères hausse par rapport à l'année précédente car en 2022 il y a eu deux congés maternité et un arrêt maladie d'un mois.

Chapitre 70 Ventes des services, du domaine et ventes diverses

Les recettes comptabilisées dans ce chapitre concernent essentiellement :

- Les redevances issues de l'occupation du domaine public
- Les concessions cimetièrre
- L'intéressement aux produits du restaurant scolaire
- La vente des espaces publicitaires au sein du bulletin municipal
- Les produits du service périscolaire élémentaire (hors restauration)

Ce chapitre est en hausse sensible en raison des régularisations opérées sur l'intéressement de la Commune aux recettes du restaurant scolaire. Ces opérations sont à mettre en perspective avec les décaissements constatés au chapitre 67 (voir infra).

Chapitre 73 Impôts et taxes

Ce chapitre est en hausse sensible en raison d'une augmentation de plus de 54 000 € du produit de la taxe additionnelle sur les droits de mutation. Elle fait suite à la hausse importante des mutations immobilières constatées après la pandémie.

De plus, compte tenu de l'inflation les bases fiscales ont été revalorisées de 3.40 % en 2022.

Les taux d'imposition

Ils n'ont pas augmenté en 2022 pour la part communale

Taxe d'habitation résidences secondaires :	15.14 %
Taxe sur le foncier bâti :	26.00 %
Taxe sur le foncier non bâti :	45.18 %

Produits issus de la fiscalité locale

	Taux 2022	Bases notifiées 2022	Recettes notifiées 2022	Bases définitives 2022	Recettes Définitives 2022	Lissage
TH	15,14%	0,00 €	12 355 €	85 108 €	12 885 €	
TFB	26,00%	4 512 000€	1 173 120 €	4 573 667 €	1 186 269 €	-2 884 €
TFNB	45,18%	82 600 €	37 319 €	82 006 €	37 050 €	
			1 210 439 €		1 236 204 €	

Compensation au titre de la suppression de la taxe d'habitation : 626 075 €

La Commune a perçu au titre des rôles supplémentaires 18 988 € et 3 026 € au titre des rôles complémentaires.

Définitions :

Rôles supplémentaires concernent une mauvaise déclaration ou estimation de la base imposable

Rôles complémentaires concernent des corrections dans l'année des bases imposables

Chapitre 74 Dotations, subventions et participations

Ce chapitre est en hausse notable en raison du versement en fin d'année d'une compensation exceptionnelle suite à la suppression de la taxe d'habitation. Jusqu'à maintenant les communes ne percevaient pas de « dédommagement » sur la partie fiscalisée des contributions dues aux différents organismes de regroupement. Cette compensation a été de 177 193 €. Ce versement n'est opéré qu'une seule fois. Il est désormais intégré dans la dotation de compensation versée annuellement aux communes.

La dotation forfaitaire poursuit sa baisse.

	2018	2019	2020	2021	2022
DGF	111 875,00 €	91 173,00 €	76 478,00 €	61 344,00 €	42 550,00 €
Dotation solidarité rurale	36 793,00 €	36 745,00 €	36 504,00 €	37 644,00 €	37 202,00 €
Total	148 668,00 €	127 918,00 €	112 982,00 €	98 988,00 €	79 752, 00 €
% RRF	6,5%	5,4%	4,7%	4,0%	2,40 %

Chapitre 75 Autres produits de gestion courante

Ce chapitre permet de suivre les loyers perçus par la Commune pour

- Ses logements
- Les différentes salles d'animation
- Les fonds de commerce
- Les ventes d'espaces publicitaires

Les recettes sont en hausse par rapport à 2021 car la Commune a perçu un premier versement au titre du contrat de nommage des équipements sportifs.

Chapitre 77 Produits exceptionnels

Dans ce chapitre sont comptabilisés

- Le remboursement de quatre sinistres

Chapitre 042 opérations d'ordre entre sections

Dans ce chapitre ont été comptabilisées les écritures d'ordre relatives

- Les amortissements des subventions perçues pour financer des immobilisations

Les recettes réelles de fonctionnement sont plus importantes que les prévisions en raison principalement du reversement sur les droits de mutation à titre onéreux et des réajustements de compensation suite à la suppression de la taxe d'habitation.

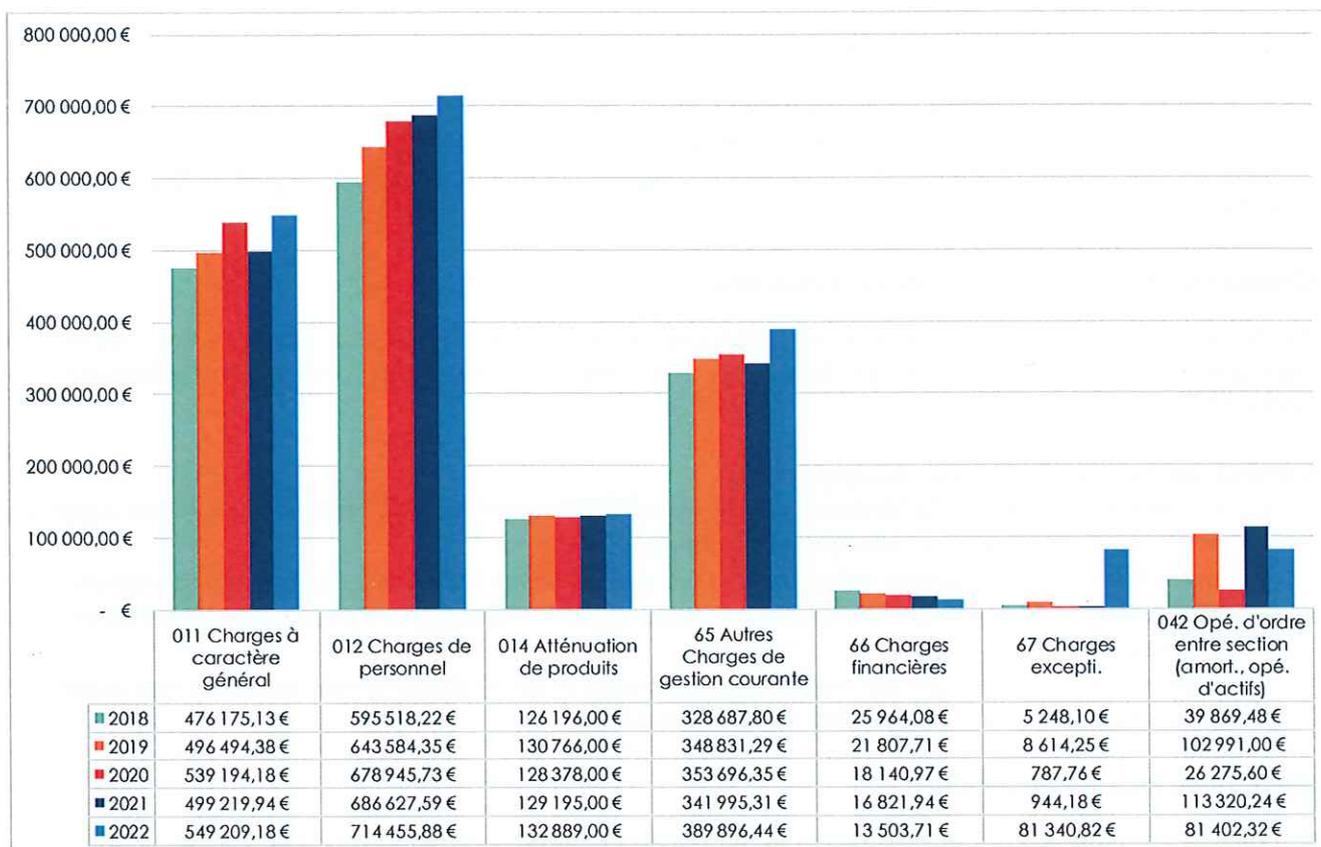
REÇU EN PREFECTURE

Le 03/04/2023

Application agréée E-legalite.com

71_AN-069-216902841-20230330-202309-BF

Dépenses réalisés 2022 : 1 962 697.35 € (2021 : 1 788 124.20 €)



A noter :



Les articles suivants sont sans réalisation

17 544.75 € en dépenses imprévues

324 787 € virement prévisionnel à la section d'investissement

Chapitre 011 Charges à caractère général

Sont comptabilisées dans ce chapitre toutes les dépenses liées à l'entretien du patrimoine communal, aux fonctionnements des services et aux fournitures

Ce chapitre connaît une hausse sensible car la plupart des dépenses réduites en raison de la baisse d'activité liées à la pandémie ont repris leur volume de 2019.

Par ailleurs, dans ce chapitre est désormais comptabilisé le marché de service pour l'animation du temps méridien qui était jusqu'alors constaté sur le chapitre des dépenses de personnel.

Chapitre 012 Charges de personnel

Ce chapitre connaît une hausse de 4 % par rapport à 2021. Elle s'explique principalement car il y a eu un reclassement de certains agents début 2022 et deux revalorisations du traitement minimal afin de tenir compte de l'augmentation du SMIC.

La Commune a également recruté un agent de remplacement pendant 6 mois et deux agents contractuels pour renforcer la surveillance du temps méridien.

Chapitre 014 Atténuation de produits

Ce chapitre permet de comptabiliser la contribution de la Commune au FPIC (fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales) et le reversement des charges transférées à la Métropole de Lyon.

Il augmente légèrement chaque année en raison de l'augmentation de la contribution au FPIC. Elle est passée de 31 423 € en 2021 à 35 117 € en 2022.

Chapitre 65 Autres charges de gestion courante

Au sein de ce chapitre sont comptabilisés les indemnités des élus municipaux, les contributions aux organismes de regroupement (Sigerly, syndicat de gendarmerie, ...), les frais d'instruction des demandes d'urbanisme et les subventions.

Il connaît une hausse notable pour diverses raisons :

- La contribution versée à la Métropole de Lyon pour l'instruction des autorisations d'urbanisme a augmenté de 10 000 € car les dossiers ont été plus nombreux
- Les compensations de service versées pour la DSP de l'EAJE et de l'ALSH ont repris sur leur volume précédent. Elles avaient temporairement diminué en raison des mesures mises en place pour accompagner les structures durant la pandémie.
- Deux nouveaux articles ont été créés afin de permettre la comptabilisation des dépenses « en nuage ». ces dépenses étaient avant enregistrées sur le chapitre 011.

Chapitre 66 Charges financières

Les intérêts versés sont en baisse en raison de l'extinction prochaine de trois prêts. Par ailleurs, l'euribor ayant fortement chuté depuis 2020, les intérêts attachés au prêt à taux variable sont faibles.

Chapitre 67 Charges exceptionnelles

Sur ce chapitre ont été comptabilisées les opérations de régularisation sur l'intéressement aux recettes du restaurant scolaire. Il est à mettre en parallèle avec le chapitre 70.

Chapitre 042 opérations d'ordre entre sections

Dans ce chapitre ont été comptabilisées les écritures d'ordre relatives

- Les amortissements des immobilisations

Les dépenses réelles de fonctionnement ont augmenté de 12 % en 2022 par rapport à 2021 mais sont à mettre en corrélation avec l'augmentation des recettes de fonctionnement.

Solde de la section de fonctionnement + 1 335 712.98 € (2021 : 699 114.75 €)

REÇU EN PREFECTURE

le 03/04/2023

Application agréée E-legalite.com

71_AN-069-216902841-20230330-202309-BF

3- La section d'investissement

Recettes, réalisé 2022 : 1 297 269.38 € (2021 : 1 545 610.06 €)

Chapitre 040 Opération d'ordre de transfert entre section

Il est le pendant en investissement du chapitre 042. Ces chapitres doivent être identiques

Chapitre 10 Dotations, fonds divers et réserves

Taxe d'aménagement : le produit est de 9 930 €. Un produit supplémentaire était attendu de la Métropole mais n'a pas été opéré en 2022.

FCTVA 61 275.84 € (2021 : 131 205.91 €). Il est en baisse car les investissements 2020 ont été moins importants que ceux de 2019.

Dotation de la section de fonctionnement 2021 : 600 000 €

Chapitre 13 Subventions d'investissement

Imputation	Subventions 2021	Inscriptions 2022	Réalisé 2022	Reports 2023
1331	DETR terrain synthétique	166 250,00 €	166 250,00 €	-00 €
1312	terrain synthétique région	175 000,00 €	175 000,00 €	-00 €
1312	Région parking du stade	88 000,00 €	88 000,00 €	-00 €
1312	Subvention Région Tennis	9 000,00 €	9 000,00 €	-00 €
1311	PC des écoles	16 900,00 €	15 276,24 €	-00 €
1312	Réfection du chemin de croix (DRAC 2022)	15 725,00 €	-00 €	Sera ouvert sur un article différent en 2023
1318	Réfection du chemin de croix (Fondation Ste Irénée)	7 500,00 €	-00 €	7 500,00 €
13251	Travaux micro-crèche (métropole 2022)	67 400,00 €	-00 €	67 400,00 €
1347	Extension restaurant scolaire (DSIL 2022)	81 972,00 €	-00 €	81 972,00 €
1337	Création 8ème classe +tableaux numériques	6 800,00 €	6 800,00 €	-00 €
1337	LED Maternelle	5 800,00 €	5 046,75 €	-00 €
Total		640 347,00 €	465 372,99 €	156 872,00 €

Chapitre 16 Dépôts et cautionnements

La Commune a souscrit un emprunt de 400 000 € en 2022 pour financer une partie de la microcrèche et des travaux du restaurant scolaire. Il n'a pas été sollicité en 2022 car certains décaissements ont été décalés. Le versement devrait être demandé dans le courant du 1^{er} semestre 2023.

Dépenses, réalisé 2022 : 513 596.78 € (2021 : 2 187 870.13 €)

Chapitre 16 Emprunts

Pas d'élément notable

Chapitre 20, 21 et 23

Les principaux investissements 2022 ont été :

- Extension du restaurant scolaire
- Aménagement des espaces verts devant la mairie
- Equipement de la 8^{ème} classe de l'élémentaire
- Installation d'un nouvel ossuaire au cimetière
- Réalisation de la première tranche des reprises de concessions
- Etude de projet de la future médiathèque

Solde de la section d'investissement 783 672.60 € (2021 : -642 260.07 €)

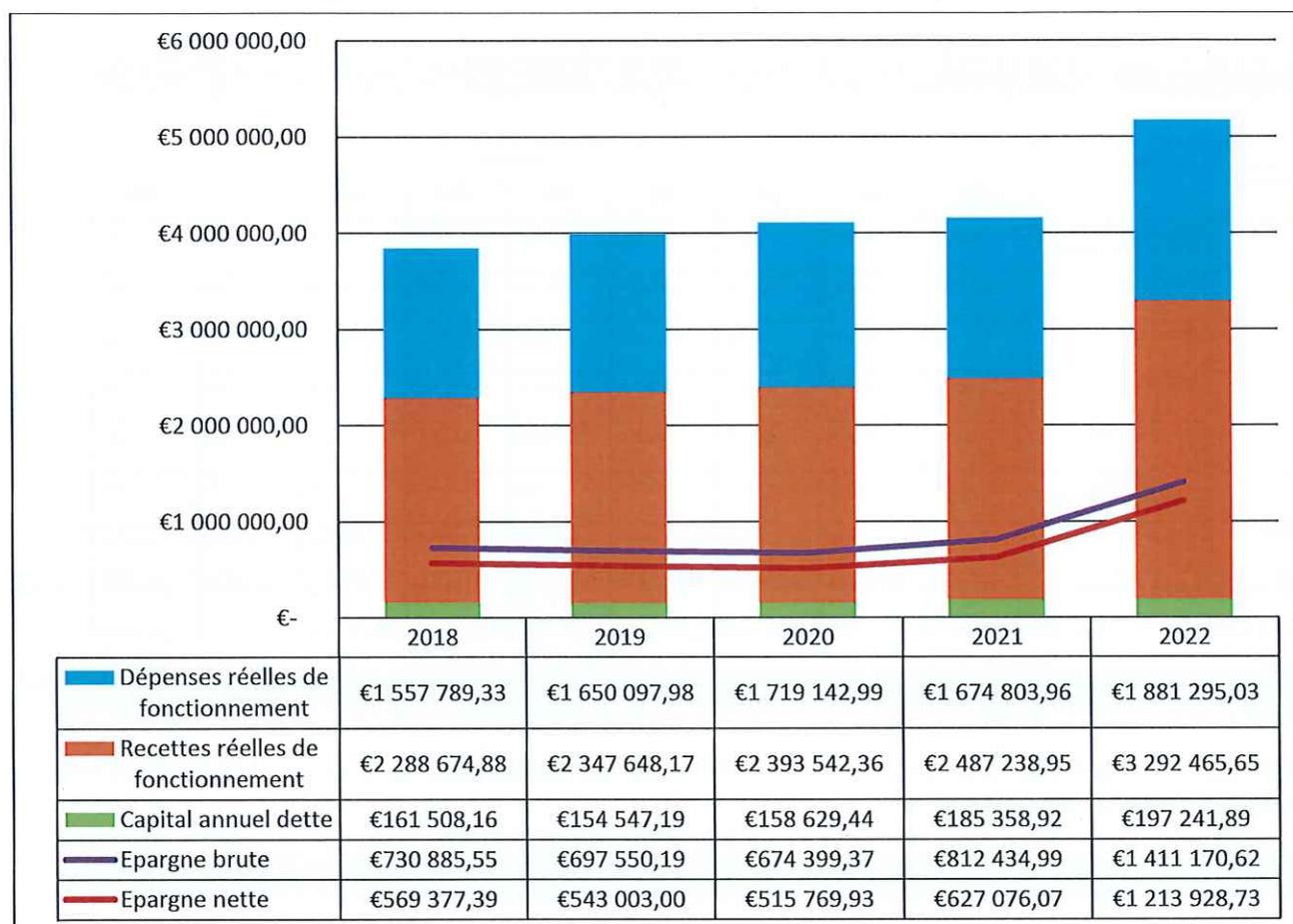
REÇU EN PREFECTURE

le 03/04/2023

Application agréée E-legalite.com

71_AN-069-216902841-20230330-202309-BF

4- Evolution de l'épargne brute et de l'épargne nette



Pour mémoire :

L'épargne brute est l'excédent constaté entre les dépenses réelles de fonctionnement et les recettes réelles de fonctionnement déductions faites des intérêts de la dette. L'épargne nette est l'excédent disponible après déduction de l'épargne brute du capital de la dette. Cette épargne nette permet de financer les dépenses d'investissement

REÇU EN PREFECTURE

le 03/04/2023

Application agréée E-legalite.com

71_AN-069-216902841-20230330-202309-BF

5- Etat de la dette et endettement de la Commune

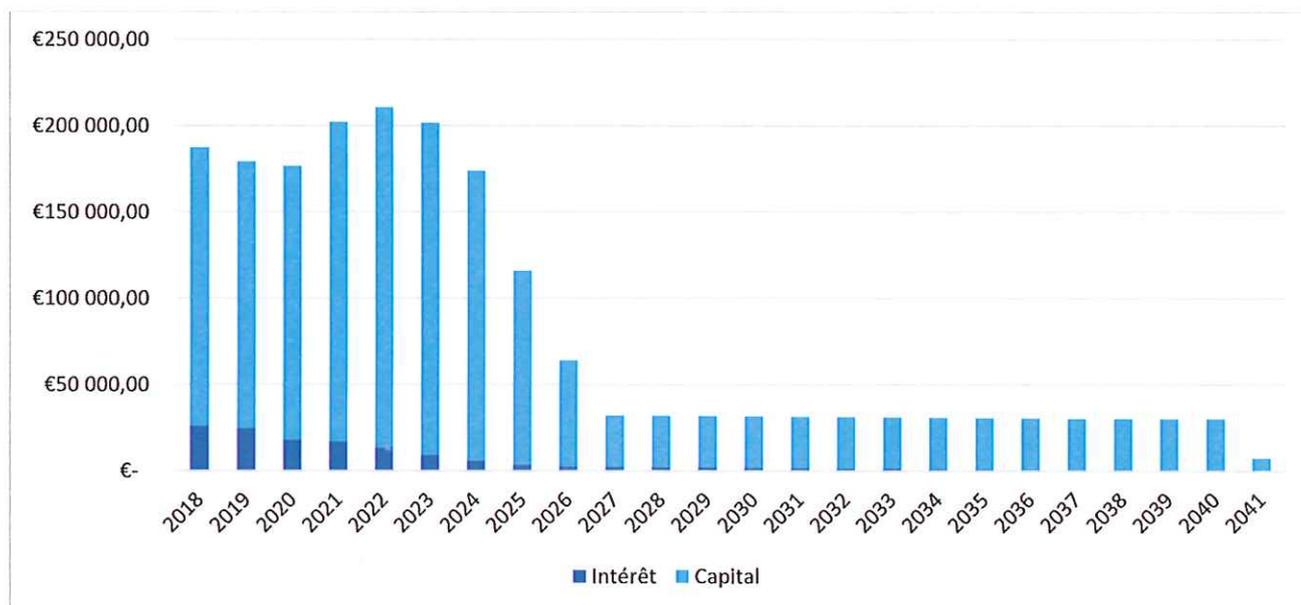
Listes des emprunts en cours

Code emprunt	Objet de l'emprunt	Annuités									
		2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
2014-01	FINANCEMENT DES TRAVAUX D'EXTENSION	21 855.44	21 855.44	21 855.44	21 855.44	21 855.63	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
2016-01	Maison Armand	63 283.76	63 283.76	63 283.76	63 283.76	63 283.76	63 283.76	31 641.88	0.00	0.00	0.00
2021-01	MAISON BEUF	0.00	24 944.07	33 114.38	32 949.38	32 784.38	32 619.38	32 454.38	32 289.38	32 124.38	31 959.38
28	TRAVAUX CRECHE	36 433.72	36 433.72	36 433.72	36 433.72	36 433.72	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
29	Soldo Travaux Crèche 2005	17 947.77	18 414.15	18 808.58	19 542.77	21 130.02	20 893.84	0.00	0.00	0.00	0.00
31	REAMENAGEMENT RESTAURANT SCOLAIRE	37 249.72	37 249.72	37 249.72	27 937.25	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
rest2023	prêt restaurant	0.00	0.00	0.00	31 296.44	31 096.44	30 896.44	30 696.44	30 496.44	30 296.44	30 096.44
Total budget Budget Principal		176 770.41	202 180.86	210 745.60	233 298.76	206 583.95	147 693.42	94 792.70	62 785.82	62 420.82	62 055.82

Capacité de désendettement

A la fin 2022, la capacité de désendettement de la commune est toujours inférieur à un an, ce qui est très faible. Le seuil d'alerte se situe au-delà de 9 ans.

Variation des annuités et de l'encours



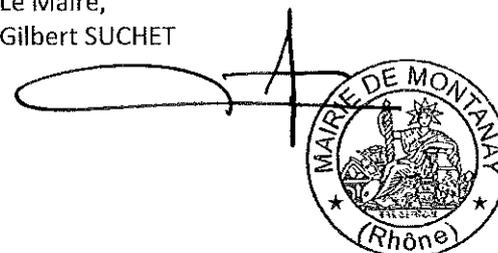
Les données ne comprennent pas le nouveau prêt de 400 000 € qui n'est pas encore décaissé.

Produits des impositions directes/ habitant	565.07	481.73	398.00
Recettes réelles de fonctionnement/ habitant	997.41	764.13	941.00
Dépenses d'équipement brut/habitant	67.96	614.89	316.00
Encours de la dette / habitant	351.28	356.24	663.00
DGF/ habitant	24.16	30.41	148.00
Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement	37.98 %	41 %	48.96 %
Dépense de fonctionnement + capital dette/ recettes réelles de fonctionnement	63.13 %	74.83 %	90.89 %
Dépense d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement	6.81 %	80.47 %	33.58 %
Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement	35.22	46.62 %	70.46 %

Sauf mention contraire, les montants sont en €

A Montanay, le 20 mars 2023

Le Maire,
Gilbert SUCHET

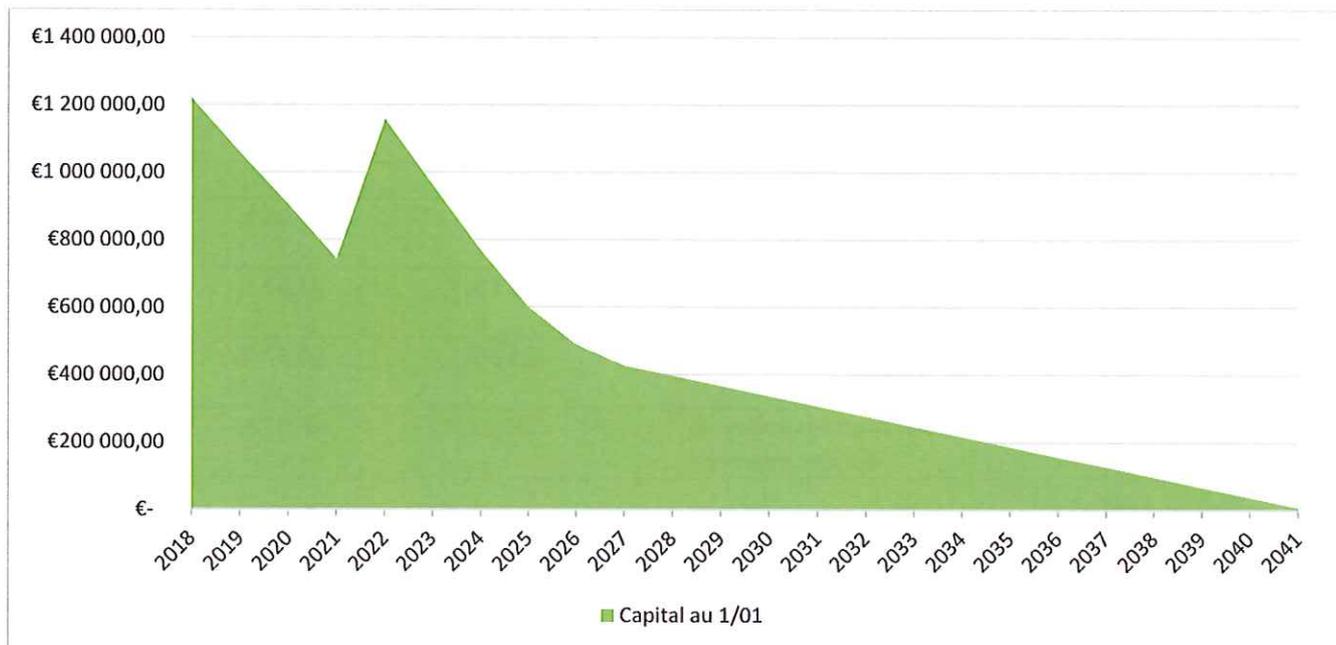


REÇU EN PREFECTURE

le 03/04/2023

Application agréée e-legalite.com

71_RN-000-216902841-20230330-202309-0F



Les données ne comprennent pas le nouveau prêt de 400 000 € qui n'est pas encore décaissé.

6 – Effectifs de la Collectivité au 31/12/2022

La Collectivité compte 16 agents titulaires et 3 agents contractuels

Répartition des agents titulaires

Service	Nombre d'agents	ETP
Administratif	5	5
Espaces verts	2	2
Entretien	2	1.63
Enfance Jeunesse (dont sport)	2	1.74
Bibliothèque	1	0.5
Ecoles	4	4
Total	16	14.87

7- Ratios comparatifs

Ratios comparatifs

	2022	2021	Moyenne de la strate données 2021 DGFIP
Nombre d'habitants (population légale)	3301	3255	
Résidences secondaires	2	3	
Potentiel financier par habitant	1 207.72	1 209.17	895.56
Dépenses réelles de fonctionnement/ habitant	569.92	514.53	770.00

REÇU EN PREFECTURE

le 03/04/2023

Application agréée E-legalite.com

71_AN-069-216902841-20230330-202309-BF